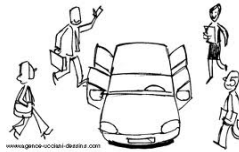


# SE DÉPLACER DANS LE CHINOIS ?



**Synthèse réalisée par le groupe de travail "Mobilité"  
du "Collectif de lutte contre la précarité en chinonais"  
à destination des partenaires socio-professionnels**



**Objectif : Lister les dispositifs qui visent à faciliter  
la mobilité sur le chinonais.**

*Attention : Les données sont synthétiques.  
Il est impératif de prendre contact pour des informations plus précises.*

## **Afin d'assurer la validité des informations :**

**Nous invitons l'ensemble des destinataires à transmettre tout changement aux adresses  
suivantes : [v.lemer.mlc@gmail.com](mailto:v.lemer.mlc@gmail.com) ou [fles.chinon@gmail.com](mailto:fles.chinon@gmail.com)**

**Le groupe de travail mobilité diffusera une mise à jour en fonction de vos retours.**

## Transport public

	<i>lignes</i>	<i>remarques</i>	<i>Contact</i>
<b>SNCF</b>	<b>Chinon - Tours Saumur - port Boulet - Tours</b>	<b>Accès plus</b> : possibilité d'accès ou accompagnement de personnes handicapées	<a href="http://www.voyages-sncf.com/">http://www.voyages-sncf.com/</a> ou <a href="http://www.voyages-sncf.com/billet-train/horaires">http://www.voyages-sncf.com/billet-train/horaires</a>
<b>Fil Vert</b>	<p><b>Ligne TF</b> : Chinon – Azay le Rideau – Langeais – St Patrice  <b>Ligne TE</b> : Chinon – Rivière – Ligré – Richelieu – Luze  <b>Ligne TD</b> : Chinon – Rivière – Ile Bouchard – Ste Maure de Touraine  <b>Remarque</b> : Les horaires sont donc destinés aux personnes souhaitant venir sur Chinon pour aller à l'école ou au travail. Les bus viennent le matin et repartent en fin d'après midi.  <b>Ligne LME</b> : Chinon – Couziers – Thizay - St Germain sur Vienne. 1er et 3ème jeudi du mois (le marché à lieu tous les jeudis) Aller : St Germain =&gt; Chinon à 13h Retour : Chinon =&gt; St Germain à 18h.</p>	<p><b>Lieu de vente</b> : A bord des autocars, halte routière, agence Touraine Fil Vert.  <b>Tarif au 4 mars 2013</b> : 1 voyage = 2€ ; La carte rechargeable à 2€ valable 4 ans - carte 10 voyages = 17,40 € ; 20 voyages 33,70€ ...  Jusqu'à 100 voyages, mensuel 53,30€  <b>Tarif préférentiel</b> pour lycéen, collégien, étudiant, apprenti, salariés, demandeurs d'emploi, abonnement mensuel.  <b>Possibilité d'utiliser les transports scolaires</b> pour se rendre par exemple sur Chinon pour une formation. Problème : pas de vente de ticket sur Chinon mais à Tours Possibilité ticket Fil Vert + Fil Bleu(=aglo tourangelle)</p>	<p><a href="http://www.tourainefilvert.com">www.tourainefilvert.com</a>  Point de vente: Agence Touraine Fil Vert : 02-47-31-14-00  <b>Carte des lignes</b> : <a href="http://www.tourainefilvert.com/ftp/fichier_serveur/carte%20reseau.Sept2009.pdf">http://www.tourainefilvert.com/ftp/fichier_serveur/carte%20reseau.Sept2009.pdf</a></p>
<b>Sitravel</b>	<p><b>Ligne A : GARE DE CHINON</b> - Statue Rabelais - St Louans - Beaumont en Véron - Avoine - <b>GARE DE PORT BOULET</b>  Correspondance organisée par la mairie de bourgueil de Port Boulet à Bourgueil  <b>Ligne B HOPITAL</b> : Centre Commercial - Hucherolles (Mendès France) - Gare de Chinon - Statue Rabelais - Hôtel de Ville - Parilly - <b>ST LOUANS</b>  <b>Ligne Parilly</b> - Fbg St Jacques - Collège Jean Zay - <b>gare SNCF</b>  <b>Ligne des Hucherolles</b> : Carroi de Huisme - ST Jean -centre commercial - LPJ Cugnot - Paul huet -<b>Lycée rabelais</b></p>	<p><b>lieu de vente</b> : Conducteur - Maison de Quartier  <b>Tarifs</b>  Coupon mensuel tout public : 25€  Coupon mensuel scolaire : 12€  Coupon annuel scolaire : 40€  Carnet de dix tickets: 13€  1 ticket : 1,50€</p>	<p><a href="http://www.ville-chinon.com/decouvrir-chinon/venir-et-se-deplacer-a-chinon/transport/index.html">http://www.ville-chinon.com/decouvrir-chinon/venir-et-se-deplacer-a-chinon/transport/index.html</a>   <a href="http://infotransports.free.fr/reseaux/chinon/lignes.htm">http://infotransports.free.fr/reseaux/chinon/lignes.htm</a></p>
<b>Taxi collectif</b>	Possibilité à étudier au cas par cas pour un transport à plusieurs	Transport payant en fonction du trajet, du nombre de personnes	Contactez les entreprises de taxis
<b>Information</b>	<p>Une plate forme multimodale a été réalisée par la région centre.  On rentre les lieux de départ et d'arrivé et il nous donne les itinéraires possibles avec les transports en commun de la région.  Remarque : le réseau de la Sitravel n'est pas dans leur base. Actualisation prévue pour juin 2013</p>		<a href="http://www.jv-malin.fr">www.jv-malin.fr</a>

## Transport pris en charge par la sécurité sociale

Organisme	Principe	Procédure	Contact
<p><b>Assurance Maladie :</b> En général, les frais de transport sont remboursés à 65% (la part restante pouvant être prise en charge par la mutuelle ou CMU), les remboursements à 100% se font dans certains cas seulement (voir contact)</p>	<p><b>seuls les transports ci-dessous et prescrits par le médecin sont remboursables (en dehors de ces situations particulières pas de prise en charge) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; liés à une hospitalisation (entrée ou sortie) complète de jour ou ambulatoire,</li> <li>&gt; Liés à des soins ou traitements en rapport avec une affection longue durée ou un accident de travail ou une maladie professionnelle</li> <li>&gt; Liés à la nécessité d'être impérativement allongé ou sous surveillance constante,</li> <li>&gt; De longue distance (+ de 150 kms aller) avec accord préalable,</li> <li>&gt; En série (au moins 4 transports de plus de 150 km aller, sur 2 mois, pour un même traitement) avec accord préalable.</li> </ul> <p>OU si vous êtes convoqué par le service de contrôle médical, la commission régionale d'invalidité, un expert médical (pour une expertise de la SS).</p> <p>OU si vous vous rendez à une consultation médicale d'appareillage ou chez un fournisseur d'appareillage.</p> <p>OU si vous accompagner un enfant de moins de 16 ans ou toute autre personne dont l'état nécessite l'assistance d'une autre personne.</p>	<p><b>votre médecin décide si vous pouvez vous déplacer seul et sans assistance. Il vous prescrit :</b></p> <p><b><u>une voiture particulière ou les transports en commun</u></b>, vous adressez à votre caisse d'assurance maladie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; la prescription médicale établie avant le transport,</li> <li>&gt; l'état des frais de "transport pour motif médical" accompagné des justificatifs des dépenses</li> </ul> <p><b><u>un taxi conventionné, un VSL, une ambulance</u></b> : Pour ne pas faire l'avance des frais de transport, vous devez obligatoirement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; présenter la prescription médicale au transporteur</li> <li>&gt; demander l'accord préalable à la caisse pour les trajets de plus de 150 km aller ou pour au moins 4 transports de + de 50 km aller sur 2 mois pour le même traitement</li> </ul> <p><b>Remarque</b> : Vous pouvez partager le véhicule avec un autre patient, le montant de votre facture sera réduit.</p>	<p><a href="http://www.ameli.fr">www.ameli.fr</a></p> <p>tél : 36.46 (gratuit)</p> <p>ou voir permanences CPAM</p> <p>A chinon permanence CPAM mardi et jeudi 9h à 12h30 et 13h30 16h30 à la maison des associations</p>

## Aides à la mobilité

Organisme	Quoi ?	Principe	Pour qui ?	Modalités	Contact
<b>Taxi social</b>					
<b>Mobilité 37</b>	Déplacements ponctuels :	Uniquement sur prescription d'un référent social pour démarches administratives, formation, emploi	toute personne isolée géographiquement sans moyen de transport	Gratuit (transport effectué dans le cadre de la conduite accompagnée).	<a href="http://www.emploi37.fr">www.emploi37.fr</a> <a href="mailto:mobilite37@wanadoo.fr">mobilite37@wanadoo.fr</a> 02 47 20 86 95
<b>Croix Rouge</b>	Facilité de transport pour un besoin médical ou social	Pas d'aide en numéraire. Aide ponctuelle et conditionnée par l'accord de la Croix Rouge, après <b>demande</b> effectuée par un <b>travailleur (ou intervenant) social</b> , à l'aide d'une "fiche de sollicitation" à faxer à la Croix Rouge	personne sans prise en charge SS, en situation de précarité	exemple de tarif : Chinon/Tours 8€, Chinon/St Benoit 4€	Tél/Fax : 02 47 93 09 04 06 70 21 80 23 <a href="mailto:nadette.aubergeon@orange.fr">nadette.aubergeon@orange.fr</a>
<b>Transport facilité pour public spécifique</b>					
<b>Fil Vert à domicile</b>	Prises en charge à domicile	Les personnes sont déposées à des points d'arrêt identifiés dans Chinon et Avoine Montrer sa carte d'ayant droit au conducteur	Personnes handicapées titulaires d'une carte d'invalidité > 80% et/ou âgées (titulaire de l'APA - Aide Personnalisée à l'Autonomie)	Votre accompagnateur peut voyager gratuitement.	<a href="http://www.tourainefilvert.com/presentation/index.asp?rub_code=53">http://www.tourainefilvert.com/presentation/index.asp?rub_code=53</a>
<b>Location</b>					
<b>Mobilité 37</b>	Location de voiture	rendez-vous par tel via le numéro vert. Déplacement : domicile / travail sur le département 37. durée 1 semaine à 3 mois, plus à négocier	Demandeur d'emploi avec contrat de travail, stage ou promesse d'embauche	3 mois maxi, 60€/semaine, + dépôt de garanti obligatoire. Voiture récupérée à Tours ou a négocier	<a href="http://www.emploi37.fr">www.emploi37.fr</a> <a href="mailto:mobilite37@wanadoo.fr">mobilite37@wanadoo.fr</a> 02 47 20 86 95
<b>Mob d'emploi 37</b>	Location de 2 roues pour se rendre sur un lieu de travail ou en formation (Scooter, Vélo, Vélos électriques)	Demande à faire par le référent ou un travailleur social.	Personne en situation d'insertion professionnelle sans moyen de locomotion ni possibilité d'utiliser des transports en commun	Adhésion annuelle de 3€. Location scoot à partir de 36 Euros pour 4 semaines + caution de 150€ Vélo électrique 40€/mois	Mme DUTERTRE Tél 02-47-39-31-31 Mail : <a href="mailto:contact@mobdemploi37.fr">contact@mobdemploi37.fr</a>
		Location suite à un retrait de permis ou immobilisation du véhicule	Personne en situation d'emploi	Contactez directement Mob d'Emploi Adhésion annuelle de 3€ Location selon ressources scoot à partir de 100 €/ mois + caution de 150 € Vélos électriques 70€/mois	
<b>Super U</b>	Location de voiture longue durée et utilitaire	Engagement de 2 ans - limite de 1250km par mois Pour les utilitaires, les prix varient en fc de la durée, du nbre de km, de la contenance (entre 58 et 70 euros pour 50 km)	Conditions : + de 18 ans et + de 3 ans de permis	<u>Voiture</u> 150€ /mois + caution 2 chèques de 500€ (1 seul encaissé); <u>Utilitaire</u> 200€ +10€ / 1 jour, caution 800€ chèque non encaissé	Stéphane Guillou - Directeur super U de Chinon 02-47-93-01-98

## Covoiturage : Sites internet de mise en contact

Organisme	Quoi ?	Principe	Pour qui ?	Modalités	Contact
<b>Tours plus</b>	Voyager entre personnes pour tout type d'occasion, partager les frais du trajet. De bonnes relations avec ses partenaires de route sont essentielles.	Pour Tours et son agglomération, il existe un service gratuit qui permet de se retrouver à plusieurs pour se déplacer à moindre frais.	Tout public	1, Inscrivez-vous 2. Ajoutez vos trajets, 3. Cherchez un partenaire : visitez les trajets triés par date, par département, par ville...	<a href="http://www.covoiturage.agglo-tours.fr/">http://www.covoiturage.agglo-tours.fr/</a>
<b>Réseau national</b>	Convenez ensemble de tous les points importants : participation des passagers, lieu de rencontre et de dépose, horaires, ...	Sur le site national de covoiturage, on peut trouver des conducteurs qui proposent de prendre des passagers pour des trajets sur le bassin du Chinonais	Tout public	Le covoiturage est une pratique légale, valorisée par la loi et les assurances	<a href="http://www.123envoiture.com/contenu/Le-covoituragec-est-c-quoi">http://www.123envoiture.com/contenu/Le-covoituragec-est-c-quoi</a>
<b>Covoiturage.fr va devenir bla bla car</b>		Les conducteurs devant effectuer un trajet déposent une annonce gratuite avec date de départ et nombre de places disponibles dans leur véhicule. Par l'intermédiaire du site les covoitureurs organisent leur trajet et partagent les frais, ce qui donne souvent lieu à des rencontres enrichissantes.	Tout public	S'inscrire et Passez gratuitement votre demande de covoiturage en renseignant le lieu de départ le lieu d'arrivée, les dates ...	<a href="http://Covoiturage.fr">Covoiturage.fr</a>
<b>Sitocar</b>					<a href="http://fr.sitocar.com">fr.sitocar.com</a>
<b>Easycovoiturage</b>					<a href="http://www.easycovoiture.com">http://www.easycovoiture.com</a>
<b>Conseil Général</b>	guide du Covoiturage	favoriser le développement du co-voiturage	Tout public	Diagnostic en cours, projet prévu pour début 2014	Florence Busnot-Richard.

## Aides au permis B

Quoi ?	organisme	principe	Pour qui ?	modalités	Contact
<b>Formation pour faciliter l'obtention du permis B</b>	<b>Mobilité 37</b>	<b>Formation sur 3 mois</b> a temps plein non rémunérée avec prolongation à mi-temps jusqu'à l'obtention du permis.	Demandeur d'emploi niveau V, Vbis, VI, bénéficiaire RSA	Inscription sur prescription via la fiche navette Coût de 200€	Tel 02-47-20-86-95 <a href="mailto:mobilite37@wanadoo.fr">mobilite37@wanadoo.fr</a>
	<b>EAO : Entraide Ouvrière antenne Chinon</b>	Développement des savoirs de base pour passer le permis	Tout public	Ateliers collectifs possibles sur Chinon, Avoine, Bourgueil, Langeais, ST Maure de touraine, Richelieu	Véronique Schaefer <a href="mailto:formation.chinon@entraideouvriere.org">formation.chinon@entraideouvriere.org</a>
<b>Aides financières pour le permis B</b>	<b>Fonds Local Emploi Solidarité de l'arrondissement de Chinon (FLES)</b>	La formation doit être réalisée pendant le contrat CAE, Le FLES étudie la demande. En cas d'accord, l'aide financière sera au maximum de 50% du total engagé dans la limite de : • 150 € pour le code, • 650 € pour la conduite, • 800 € pour le forfait.	Personne en contrat aidé (CAE) et Emploi d'Avenir	> Remplir le formulaire de demande préalable > Lettre de l'employeur expliquant la nécessité du permis de conduire > Un devis de formation personnalisé de l'auto-école.	Tel 02.47.93.28.48 <a href="mailto:fles.chinon@gmail.com">fles.chinon@gmail.com</a>

<b>Aides financières pour le permis B (suite)</b>	<b>Mission Locale</b>	Conseil Régional : "Aide au Permis de conduire B"	18 à 25 ans	Dossier à remplir avec le conseiller, montant : 200 €	Tel 02.47.93.30.40 <a href="mailto:mission.locale.chinon@wanadoo.fr">mission.locale.chinon@wanadoo.fr</a>
	<b>Conseil Général</b>	Fonds départemental d'aide aux jeunes pour favoriser l'insertion -FDAJ	18 à 25 ans hors bénéficiaire du RSA	Dossier à remplir avec le conseiller Mission Locale ou l'assistant social de secteur puis passage en commission départementale. Montant variable selon la situation.	Tel 02.47.93.30.40 <a href="mailto:mission.locale.chinon@wanadoo.fr">mission.locale.chinon@wanadoo.fr</a> ou TVS 02-47-93-14-35
	<b>Conseil Général APRE</b>	Tout bénéficiaire qui justifie d'une prise ou reprise d'activité professionnelle (emploi y compris contrat aidé, formation, création d'entreprise). (Les évaluations préalables réalisées des auto-écoles ne peuvent pas être prises en charge).	Bénéficiaires RSA soumis à droits et devoirs (avec RSA socle au moment de l'événement qui justifie la demande d'APRE : entrée en emploi, en formation). Les autres dispositifs (nota Pôle Emploi) doivent avoir été sollicités prioritairement.	Dossier à instruire par les référents sociaux professionnels du RSA aide maximum de <b>1 600 €</b>	Pôle insertion 02 47 93 14 35 ou référents socio professionnels
<b>Financement des transports</b>	<b>Mission locale</b>	Chèquier régional pour l'emploi : Aider les jeunes dans leurs démarches de recherche d'emploi	16 à 25 ans	Un chèquier de 20 trajets en région centre gratuit par an à partir de la date de la 1ère demande	Tel 02.47.93.30.40 <a href="mailto:mission.locale.chinon@wanadoo.fr">mission.locale.chinon@wanadoo.fr</a>
		Fonds d'insertion pour les Jeunes : carburant, billet de train ...	18 à 25 ans en CIVIS ou mineur	Dossier à remplir avec le conseiller, montant variable (environ 50€ maxi).	
	<b>CIAS Rivière - Chinon - St Benoît la Forêt</b>	Possibilité de prise en charge sous forme d'un Chèque carburant ou billet SNCF	Pour toute personne en situation de précarité	CIAS : sur étude du dossier (imprimé CASU) réalisé avec un travailleur (ou intervenant) social	Tél : 02-47-93-92-86 Fax : 02 47 93 96 26 <a href="mailto:cias.direction@wanadoo.fr">cias.direction@wanadoo.fr</a>
	<b>Conseil Général</b>	Secours : déplacements liés à l'insertion (justice, ...)	Couples sans enfants ou personnes isolées de +21 ans domiciliés en Indre et Loire	Sollicité en dernier recours	TVS (Assistants sociaux de secteurs) CLSF
Fonds départemental d'aide aux jeunes pour favoriser l'insertion -FDAJ		18 à 25 ans hors bénéficiaire du RSA	Dossier à remplir avec le conseiller Mission Locale ou l'assistant social de secteur puis passage en commission départementale. Montant variable en fonction de la situation.	Mission Locale tel 02.47.93.30.40 <a href="mailto:mission.locale.chinon@wanadoo.fr">mission.locale.chinon@wanadoo.fr</a> ou MDS 02-47-93-14-35	

<b>Financement des transports (suite)</b>	<b>Conseil Général APRE</b>	Aide aux frais de déplacements en lien avec des démarches formation ou emploi	Uniquement Bénéficiaires RSA soumis à droits et devoirs (avec RSA socle au moment de l'événement qui justifie la demande d'APRE : entrée en emploi, en formation). Les autres dispositifs (nota Pôle Emploi) doivent avoir été sollicités prioritairement.	Dossier à instruire par les référents sociaux professionnels du RSA	Référents professionnels ou Pôle Insertion 02 47 93 14 35
	<b>AGEFIPH</b>	Faciliter l'intégration professionnelle des personnes handicapées en octroyant des subventions pour permis de conduire, acquisition d'un véhicule, aménagement d'un véhicule ou participer au coût d'un transport adapté.	Personne handicapée souhaitant se préparer à un emploi, y accéder, évoluer dans son emploi ou le conserver	Etre demandeur d'emploi, stagiaire de la formation ou salarié et déposer une demande à l'agefiph (dossier à constituer)	<a href="http://www.agefiph.fr">www.agefiph.fr</a> ou tél : 0811373839
	<b>MDPH Maison départementale pour les Personnes Handicapées</b>	Financement des transports vers une structure médico sociale par la prestation de compensation du handicap.	Adultes handicapés bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap et d'une orientation en accueil de jour	Dossier de demande de prestation de compensation du handicap auprès de la MDPH. Béatrice Marcadier du Pôle autonomie peut vous aider.	pôle autonomie <a href="mailto:b.marcadier@cg37.fr">b.marcadier@cg37.fr</a> MDPH 02 47 75 26 66 <a href="http://www.mdph37.fr">www.mdph37.fr</a> <a href="mailto:info@mdph37.fr">info@mdph37.fr</a>
	<b>Fonds Local Emploi Solidarité de l'arrondissement de Chinon (FLES)</b>	Si le salarié en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi est dans l'impossibilité de faire face aux frais induits par sa formation, le FLES peut, étudier l'attribution d'une indemnité.	Personne en contrat aidé (CAE)	> Remplir le formulaire de demande d'aide aux frais annexes + point de vue de l'employeur > devis =justificatif des dépenses > budget du salarié	Tel 02.47.93.28.48 fax 02.47.93.39.18 <a href="mailto:fles.chinon@gmail.com">fles.chinon@gmail.com</a>
	<b>Pôle Emploi</b>	<b>Aide à la mobilité pour la recherche d'emploi :</b> > <u>Bons de déplacement</u> =>prise en charge des frais de déplacement avec un véhicule (forfait kilométrique de 0,20 € par kilomètre), > <u>Bons de transport</u> => prise en charge totale des billets de train ou d'avion (ATTENTION : les frais de réservation de train restent à votre charge).	personne indemnisée moins de 27,66€/jour en ARE et CDD de 6 mois ou CDI.  Demandeur d'emploi non indemnisé, bénéficiaire minima sociaux, ARE, AREF, De cat 4 et cat 5 (contrat aidé)	remboursement plafonds 200€, avance si < 150 €  Adressez-vous à votre conseiller Pôle emploi avant le déplacement. Il vous indiquera les justificatifs à fournir en fonction de l'aide demandée. Il remplira et vous fera signer le formulaire de demande d'aide.	contacter un conseiller Pôle Emploi <a href="http://www.pole-emploi.fr/candidat/les-aides-a-la-recherche-d-emploi-@/suarticle.jspz?id=4823">http://www.pole-emploi.fr/candidat/les-aides-a-la-recherche-d-emploi-@/suarticle.jspz?id=4823</a>

<b>Financement des transports (suite)</b>	<b>Pôle Emploi (suite)</b>	<b>Aide à la mobilité pour la reprise d'emploi</b> : Votre reprise d'activité vous a amené à prendre une résidence secondaire ou à déménager, et à effectuer un trajet aller-retour de 2 heures	en catégorie 1, 2, 3, 6, 7, 8 ; *salariés en Contrat aidé, * stagiaire de la formation professionnelle.	Le Demandeur d'emploi fait la demande (par écrit ou a l'agence) dans le 1er mois de la reprise d'emploi. <u>Déplacement en véhicule</u> => base de 0,20€ / km , <u>Transport(s) en commun</u> (train, bus, tramway...) =>sur la base du montant des billets de . <u>Prise en charge</u> à hauteur de 1 000 € maximum Montant maximum de 1 500 €	Prendre contact avec un conseiller Pôle Emploi, service disponible toute la semaine <a href="http://www.pole-emploi.fr/candidat/les-aides-a-la-recherche-d-emploi-@/suarticle.jspz?id=4823">http://www.pole-emploi.fr/candidat/les-aides-a-la-recherche-d-emploi-@/suarticle.jspz?id=4823</a>
		> <u>Aide aux déplacements quotidiens</u> pendant 3 mois maximum			
		> Double résidence			
		> <u>Frais de déménagement</u>	personne indemnisée moins de 27,66€/jour en ARE et CDD de 6 mois ou CDI et plus de 60 km Aller Retour		
		<u>Aide "ANI"</u> : dépenses liées à la reprise d'emploi réalisée jusqu'à la fin du premier mois d'emploi. Prescripteurs : Pôle Emploi, Mission Locale	jeunes âgés de moins, de 26 ans qui reprennent un emploi	Plafond global 1 500€ : aide à la restauration du 1er mois 8€ /j de travail maxi 170€. aide à l'achat de matériel ou tenue vestimentaire lié à l'emploi (maximum 400 € et 200 €), aide exceptionnelle (aide km, frais de santé, réparation de véhicule) prises en charge maxi 800€.	
		<b>Chèque Régional pour l'emploi</b> : Aider les personnes dans leurs démarches de recherche d'emploi	Tout public	Un chèque de 20 trajets en région centre gratuit par an à partir de la date de la 1ère demande	



<b>Moyen transport : achat et réparation</b>	<b>Fonds Local Emploi Solidarité de l'arrondissement de Chinon (FLES)</b>	A titre exceptionnel, si le salarié en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi est dans l'impossibilité de faire face à l'achat d'un moyen de transport, le FLES peut étudier l'attribution d'une indemnité.	Personne en contrat aidé (CAE)	> Remplir le formulaire de demande d'aide aux frais annexes + point de vue de l'employeur > devis = justificatif des dépenses > le budget mensuel du salarié	Tel 02.47.93.28.48 fax 02.47.93.39.18 <a href="mailto:fles.chinon@gmail.com">fles.chinon@gmail.com</a>
	<b>Les Autos du Coeur</b>	Vous êtes dans une situation difficile actuellement, vous avez absolument besoin d'une voiture, vous pouvez profiter moyennant une très faible participation de l'un de nos véhicules en stock.	Personne en situation difficile	Remplissez le formulaire en précisant au maximum le descriptif du véhicule dont vous souhaitez faire l'acquisition. Un devis est envoyé	<a href="http://www.lesautosducoeur.fr">www.lesautosducoeur.fr</a> 02.47.23.93.96, fax 02.47.30.96.52 <a href="mailto:lesautosducoeur@yahoo.fr">lesautosducoeur@yahoo.fr</a>
	<b>Conseil Général-APRE</b>	Pour tout bénéficiaire du rSa qui reprend un emploi ou pour s'y maintenir (6 mois après la reprise d'emploi ou 9 mois pour les contrats aidés) ou pour l'accès à une formation. * Achat ou location de 2 roues motorisés ou non, avec casque et de voitures * Réparation et entretien des véhicules * Assurance des véhicules	Bénéficiaires RSA soumis à droits et devoirs (qui ont du RSA socle au moment de l'événement qui justifie la demande d'APRE : entrée en emploi, en formation). Les autres dispositifs et notamment ceux de Pôle Emploi doivent avoir été sollicités prioritairement.	Dossier à instruire par les référents sociaux professionnels du RSA. achat : 1000 € maximum (création d'entreprise : 1500 €) réparation : 50% de la somme dans la limite de 1000 € assurance : 50% maximum du montant de la cotisation annuelle	Référents professionnels ou Pôle Insertion 02 47 93 14 35
	<b>Micro Crédit Social</b>	Parcours confiance : répondre aux personnes par un accompagnement bancaire pédagogique et social.	Personne en situation de fragilité bancaire	Demande auprès d'un partenaire de l'accompagnement social	Parcours Confiance Loire-centre 02- 47 -36-52-92 <a href="http://WWW.parcours-confiance.f">WWW.parcours-confiance.f</a>
	<b>Conseil Général via Mob d'Emploi37</b>	Mobilité des Jeunes : acquisition d'un scooter pour des jeunes engagés dans une insertion professionnelle.	16-25 ans en emploi ou en formation qualifiante	Demande auprès d'un conseiller Mission Locale ou de Pôle Emploi, un travailleur social, Montant maxi 1 000€	<a href="http://mobdemploi37.fr">http://mobdemploi37.fr</a> tel 02-47-39-31-31

## Information sur la conduite

<i>Intitulé</i>	<i>Principe</i>	<i>Publics</i>	<i>Site</i>
<b>BSR brevet de sécurité routière</b>	Etre âgé d'au moins 14 ans, véhicule avec les caractéristiques suivantes : cylindrée inférieure à 50 cm <sup>3</sup> , vitesse limitée à 45 Km/h.		<a href="http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2890.xhtml">http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2890.xhtml</a>
<b>Permis A1</b>	Le permis A1, permet de conduire les motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm <sup>3</sup> et dont la puissance n'excède pas 11 kw (15 ch), c'est-à-dire de la		<a href="http://vosdroits.service-public.fr/F2832.xhtml">http://vosdroits.service-public.fr/F2832.xhtml</a>
<b>Permis B</b>			<a href="http://www.securiteroutiere.gouv.fr/article.php3?id_article=3259">http://www.securiteroutiere.gouv.fr/article.php3?id_article=3259</a>
<b>"Conduite accompagnée ou encadrée à partir de 16 ans"</b>	Pour accéder à la conduite encadrée, les candidats doivent notamment avoir validé les compétences théoriques et pratiques préalables à l'obtention du permis de conduire de la catégorie B. 3 étapes : formation initiale dans une auto-école; conduite accompagnée d'un adulte, avec un suivi pédagogique par l'auto-école, présentation au permis de conduire. les candidats doivent notamment avoir validé les compétences théoriques et pratiques préalables à l'obtention du permis de conduire de la catégorie B.	Jeunes de 16 ans préparant, à l'Education nationale, les diplômes prof des métiers de la route	<a href="http://www.service-public.fr/actualites/001821.html">http://www.service-public.fr/actualites/001821.html</a>
<b>"Conduite supervisée des véhicules de catégorie"</b>	Accessible à partir de l'âge de 18 ans : soit directement à l'issue de l'obtention du code de la route ; soit après un échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.		<a href="http://vosdroits.service-public.fr/F21012.xhtml">http://vosdroits.service-public.fr/F21012.xhtml</a>
<b>« permis à un euro par jour »</b>	Cette aide s'adresse aux jeunes âgés de 16 ans au moins et de 25 ans au plus, à la date de signature du contrat concerné. Elle se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro souscrit auprès d'un établissement de crédit permettant au bénéficiaire de payer cette formation.		<a href="http://vosdroits.service-public.fr/F13609.xhtml">http://vosdroits.service-public.fr/F13609.xhtml</a>
<b>Mini-voitures (voiturettes)</b>	Personne née après le 1/01/88, doit être titulaire, soit du brevet de sécurité routière (ou d'un titre reconnu équivalent), soit du permis de conduire. Possibilité de conduire avec le brevet de sécurité routière les "voiturettes" ou petits quads : cylindrée inférieure à 50 cm <sup>3</sup> , vitesse limitée à 45 Km/h.		<a href="http://vosdroits.service-public.fr/F1464.xhtml">http://vosdroits.service-public.fr/F1464.xhtml</a>